

Paris, le lundi 10 mars 2014 à 14:41

DEPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION ET RECOMMANDATION EN ILE DE FRANCE POUR LES PARTICULES PM 10 prévu le mardi 11 mars 2014

Le Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris, communique :

▶ Situation

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral N°2011-00832 du 27/10/11 [consultable sur le site www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr] et selon les données transmises par AIRPARIF, le seuil de pollution atmosphérique aux **particules (PM 10)** qui déclenche la **procédure d'information et de recommandation** du public est susceptible d'être atteint le **mardi 11 mars 2014**.

▶ Conseils

En raison d'une météo défavorable à la dispersion des polluants émis et afin de réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère, le Préfet de Police, Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris :

incite les franciliens à prendre les mesures suivantes :

- limiter la température maximale des locaux en période de froid à 18°C;
- éviter l'utilisation des feux de cheminées (foyers ouverts) s'ils sont utilisés en agrément ou en chauffage d'appoint ;
- respecter scrupuleusement les interdictions des activités de brûlage de déchets verts (y compris les déchets agricoles) ;
- reporter les épandages par pulvérisation, qui sont interdits si le vent a une intensité strictement supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort ;
- pour les émetteurs industriels, s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage.

recommande aux usagers de la route :

- b différer leurs déplacements dans la région d'Île-de-France;
- > contourner l'agglomération de Paris, pour le trafic de transit ;
- emprunter prioritairement les réseaux de transport en commun ;
- privilégier les modes actifs de déplacement (marche, vélo...), le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL...);
- respecter les conseils de conduite propre ;
- réduire leur vitesse sur l'ensemble de l'Île-de-France ;

Il est ajouté les **recommandations** suivantes :

Sur le plan sanitaire, pour les populations vulnérables et sensibles :

- Évitez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou à l'intérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque inhabituelle, consulter votre médecin ou pharmacien ;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté ;
- Si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur, privilégier des sorties plus brèves que d'habitude ;
- Évitez de sortir en début de matinée et en fin de journée et aux abords des grands axes routiers ;
- Reporter les activités qui demandent le plus d'effort.

Pour la population générale :

- Réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, jusqu'à la fin de l'épisode si des symptômes sont ressentis (fatigue inhabituelle, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations).
- Prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.

Il est par ailleurs recommandé aux enfants et aux personnes sensibles de privilégier les activités calmes.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les sites suivants :

www.airparif.asso.fr www.invs.sante.fr www.ars.iledefrance.sante.fr www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr